



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le racisme

Question au Gouvernement n° 2476

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

M. le président. La parole est à M. Yves Jego, pour le groupe UMP.

M. Yves Jego. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, Nicolas Sarkozy (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste*), et concerne un fléau insidieux, qui réapparaît trop souvent au coeur de nos sociétés, avec son cortège de drames : je veux parler du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

Chacun se souvient que notre pays a connu, au début des années 2000, une résurgence d'actes racistes ou antisémites, souvent violents et toujours intolérables. Chacun se souvient également du désarroi de nombre de nos compatriotes, qui se sont sentis abandonnés face aux menaces et aux agressions dont ils étaient l'objet. Lors de votre arrivée au ministère de l'intérieur, en 2002, monsieur le ministre d'État, vous avez fait du combat contre ce fléau une de vos priorités. Contrairement à ce qui avait pu prévaloir dans le passé, vous ne vous êtes pas contenté de discours ou de colloques, mais vous avez choisi la voie difficile et courageuse de l'action, souhaitant, au-delà de la compassion à l'égard des victimes, obtenir des résultats.

Aujourd'hui, alors que l'actualité internationale pourrait provoquer la résurgence de ces phénomènes, pouvez-vous nous indiquer les dispositions prises pour faire à nouveau diminuer de façon significative les agressions racistes, antisémites ou xénophobes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, la question de l'antisémitisme dans notre pays a préoccupé toutes les formations politiques, en particulier lorsque le nombre des menaces et des actions antisémites a explosé au début des années 2000.

Tout d'abord - et j'espère que ce point sera partagé sur tous les bancs de cette assemblée -, chaque fois qu'un juif de France a peur, ce qui est en question, ce n'est pas la communauté juive de France, mais l'ensemble de la communauté nationale (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française*), car l'antisémitisme est une tache sur le drapeau de la République. Il ne s'agit pas d'une question communautaire.

Ensuite, face à l'antisémitisme, il n'y a qu'une seule politique possible : la fermeté la plus totale. Il est trop facile de dire qu'il faut expliquer. Ce qu'il faut, c'est combattre, car quand on cherche à expliquer l'inexplicable, on s'apprête à excuser l'inexcusable.

Les chiffres de 2005, que nous venons de recevoir, traduisent une diminution de 50 % des menaces et des violences antisémites dans notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il ne me viendrait pas à l'idée de considérer que le travail est fait, mais convenez que si ces chiffres avaient enregistré une augmentation de 50 %, vous auriez été nombreux à me poser, à juste titre, la même question.

M. Patrick Lemasle. La hausse, vous l'avez eue l'année dernière !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Nous allons cependant renforcer notre réponse. Premièrement, nous allons généraliser la vidéosurveillance grâce au texte que vous avez voté. Deuxièmement, le Premier ministre a reconduit le crédit de 3 millions d'euros destiné à renforcer la sécurité dans un certain nombre de lieux de culte. Troisièmement, nous expulserons systématiquement les prêcheurs de

haine, notamment les imams qui tiennent des propos antisémites. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Maxime Gremetz. La racaille !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Nous en avons expulsé vingt et un en 2005, et les services seront très vigilants. Tous ceux qui tiennent des propos qui ne sont pas conformes à l'idéal républicain et au respect de chacun seront expulsés, car ils n'ont rien à faire en France.

En la matière, monsieur le député, il n'y a qu'un seul juge de paix : les faits. Et les faits sont têtus : en 2005, les agressions ont diminué de moitié par rapport à l'année précédente. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2476

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 février 2006